

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Le jeudi 29 septembre 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX et Daniel GERAULT.

Absent excusé : René VAUGEUIS

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. PROJET MEDUANE HABITAT
- II. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- III. RAPPORT DE LA CLECT
- IV. ASSOCIATION GYM : DEMANDE DE SUBVENTION 2016
- V. ECOLE : CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES FUEL
- VI. DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- VII. SUCCESSION : VENTE DE PARCELLES
- VIII. APPEL D'OFFRES SITE INTERNET
- IX. ECO PATURAGE
- X. QUESTIONS DIVERSES

I. PROJET MEDUANE HABITAT

Le 27 octobre 2015, Mickael Delahaye informait le conseil d'un projet commun avec Méduane habitat de construire sur Commer 4 logements : deux T3 et deux T4 de plein pied pour des loyers modérés dans la rue du chemin de traverse.

Mickael Delahaye expose au conseil l'évolution de ce projet avec les premières perspectives des maisons.

Il s'agirait finalement de 6 maisons mitoyennes de type 3 d'une superficie de 67m² habitable avec un garage de 19m². Ces maisons pourraient être livrées en 2018.

Elles seraient louées par Méduane Habitat sachant que la commune cèderait le terrain gratuitement à ce dernier.

L'objectif de ces constructions est de proposer sur la commune des logements accessibles, répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite, en vue de louer en priorité à des personnes âgées pour conserver nos aînés dans notre commune.

Le loyer moyen envisagé serait de 435€ par mois.

II. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Christelle Beaudouin présente le rapport annuel 2015 sur l'assainissement non collectif.

Sur la commune de Commer nous comptons 181 installations au 31/12/2015.

Le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2015 est déficitaire de 1 826,69€, après intégration du résultat 2014 excédentaire de 3 606,55€, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2015 excédentaire de 1 779,86€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport annuel 2015 sur l'assainissement non collectif.

III. RAPPORT DE LA CLECT

Mickaël Delahaye reporte ce dossier au prochain conseil vu le nombre important de points à traiter.

IV. ASSOCIATION GYM : DEMANDE DE SUBVENTION 2016

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 1 144€.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 1 144€.

V. ECOLE : CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES FUEL

En l'absence de Mr Vaugeois qui a étudié ce dossier, celui-ci est reporté au prochain conseil.

VI. DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RUE DES VALLEES (TERRAIN FOULON /MERCADIER)

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la parcelle 1848 rue des vallées (terrain Foulon/Mercadier, 1a rue des vallées).

VII. SUCCESSION : VENTE DE PARCELLES

Mickael Delahaye explique que l'office des Vallées représentée par l'étude Guetny-Le Sommer assure la succession de Mme Gandon

L'office demande à la commune d'acquérir 2 parcelles pour lesquelles la commune utiliserait celles-ci pour ses routes communales.

Après vérification sur place par Mickael Delahaye et Denis Marchand, il est proposé d'acquérir la parcelle de 12m² qui est réellement utilisée à titre de voirie pour 1€ le m² afin de ne pas générer de contentieux futurs. Les frais d'acte sont estimés à 180€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du Maire qui est d'acquérir pour 1€ le mètre carré la parcelle de 12m² proposée par l'office des Vallées.

VIII. APPEL D'OFFRES SITE INTERNET

Aline LEBRETON informe le conseil qu'une partie de la commission relations internes a travaillé sur l'appel d'offres pour la création d'un site internet de base qui sera dupliqué pour les communes qui le souhaitent. Il s'agit d'une mutualisation.

La commission s'est mise d'accord sur un cahier des charges avec une maquette fonctionnelle commune qui harmonisera les sites des communes et les établissements de Mayenne Communauté.

Le site permettra des liens entre May'PAC, le site de Mayenne Communauté et la commune afin de faciliter la navigation des internautes.

Le site s'adapte à tous les supports : ordinateur, tablette et smartphone, riche en fonctionnalités, mise à jour et intégration de contenus simples.

Le cahier des charges a été envoyé à 20 agences par Emmie Niard (chargé de communication à Mayenne Communauté) qui pilote le projet.

Il y a eu seulement 5 retours d'agences pour ce cahier des charges, les propositions tarifaires variaient entre 8 100€ à 750€.

L'agence retenue par la commission est celle de Yoann Pichard (Entreprise mayennaise) pour un montant de 435€ la première année puis 15€/an (l'hébergement du site internet serait basé sur une offre globale de 144€ TTC / an sera pris en charge par Mayenne communauté).

Avec ce nouveau site, il faudra faire le transfert de toutes les données manuellement du site actuel vers le nouveau site. La maintenance sera assurée par le service communication de Mayenne Communauté.

A ce jour, la commune dispose d'un contrat avec l'AMF (Association Maires de France), la cotisation annuelle s'élève à 200€.

Mickaël Delahaye demande à ce qu'Aline Lebreton se rende à la communauté de commune pour tester ce nouveau site et évaluer la praticité de celui-ci et ainsi faire un compte rendu lors du prochain conseil.

La commune vient de cotiser pour 2016 à l'AMF, la décision sera donc prise (en cas de changement) pour 2017.

IX. ECO PATURAGE

Mickaël Delahaye avait évoqué lors d'un précédent conseil de proposer le terrain près de la gare (allant du pont en sortie de Commer jusqu'à la gare) pour un projet d'éco pâturage. Daniel Gérard et Mickaël Delahaye ont rencontré Mr et Mme Gourgan résidents sur Commer et propriétaires de chevaux pour louer ce terrain au titre de l'éco pâturage (une information à ce sujet était parue lors du dernier bulletin municipal pour solliciter les personnes potentiellement intéressées)

Le bail contiendrait à la charge des occupants ;

- la protection des arbres,
- la pause et l'entretien de la clôture,
- la surveillance, l'alimentation et les bons soins des animaux,
- la fourniture des abris nécessaires dans le respect d'un cadre naturel,
- une durée minimale d'occupation du mois de mars à octobre car ce terrain est situé sur une zone humide,
- une obligation d'entretien pour conserver un site de qualité.

Le prix du bail serait de 115€ à l'année pour financer tout au moins le coût de l'impôt foncier de ce terrain.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant du bail s'élevant à 115€ l'année en vue d'en faire de l'éco pâturage sur la zone de la gare.

X. QUESTIONS DIVERSES

➤ Litiges logements communaux

Sandrine Rambaud demande au conseil l'autorisation d'entamer une procédure d'expulsion concernant trois locataires de la commune pour des impayés de loyer et pour lesquels il ne semble pas exister de solution amiable.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité ces trois procédures d'expulsion.

➤ Logement communaux : devis pour fourniture d'une porte

Mickael Delahaye présente deux devis concernant la mise en place d'un groom sur la porte d'accès aux appartements de la commune qui sont les suivants :

- Société Pellerin : 371,89€ TTC
- Société Fontaine : 456€ TTC

En effet, les communs sont régulièrement visités par des chats ou autres animaux qui déposent leurs excréments, faits insupportables pour les locataires et les services qui doivent intervenir dans ces lieux.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Pellerin d'un montant de 371,89€ TTC.

➤ Restauration scolaire

Aurore Bibron informe qu'il faudrait revalider les deux points suivants sauf modifications :

- Le règlement intérieur
- La convention avec la Bazouge des Alleux (Tarifs TAP et cantine inchangés par rapport à 2015-2016)

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement du règlement intérieur.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec la Bazouge des Alleux.

➤ Location Jean Derouet

Mickael Delahaye présente les points suivants :

- Validation tarif location année 2017 : 1 036€ l'année
- Validation des conventions de 2014 à 2016 et de 2017

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les deux conventions ainsi que le tarif de location pour l'année 2017.

➤ **Reconduction de la convention de Mayenne Communauté liés à l'urbanisme et validation des tarifs**

Mickael Delahaye présente au conseil la convention et les tarifs liés à l'urbanisme :

- ✓ Certificat d'urbanisme : 61€
- ✓ Déclaration préalable : 106€
- ✓ Permis de démolir : 121€
- ✓ Permis de construire : 151€
- ✓ Permis d'aménager : 182€

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mickael Delahaye à signer la convention avec Mayenne Communauté et valide les tarifs cités ci-dessus.

➤ **Projet CIL**

Miguel Camus présente l'avancement du projet CIL.

Le prix du mètre carré annoncé serait entre 62 et 64€ TTC.

Les premiers travaux commenceraient d'ici la fin d'année.

➤ **Urbanisme : extension de réseaux des parcelles près des anciens garages**

L'extension coûterait à la commune 15 000€.

Mickael Delahaye propose de mettre en vente le terrain après avoir métré le terrain car celui-ci est inutilisé, crée des charges d'entretien et risque de générer des nuisances au voisinage.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prise en charge des extensions des réseaux pour les parcelles cadastrées B 1188, B 1184, B1190, B1191, B 1187 et B 1195 qui ne formeront qu'une parcelle après bornage des terrains.

➤ **Ecole : Démoussage toiture et devis Launay**

Mickael Delahaye présente le devis de la société Launay pour le démoussage du toit de l'école pour un montant de 876€ TTC (pour 225m² à traiter). Un second devis non formalisé est proposé pour changer un Velux au centre de loisir.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Launay qui s'élève à 876€ TTC. Un second devis formalisé devra être produit par la société Launay pour le changement de Velux sans toutefois assurer qu'il sera donné suite à celui-ci cette année.

➤ **Motion hôpital**

Mickael Delahaye explique que le Centre Hospitalier du Nord Mayenne connaît des difficultés (risques de suppression de lits et de postes) et qu'il est indispensable d'apporter un soutien à notre hôpital public qui relève d'une importance de premier ordre pour notre territoire.

Il propose de rédiger une motion de soutien qui sera transmise à l'agence régionale de santé.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que le Maire rédige une motion au nom du conseil.

➤ **Contrat « argent de poche »**

Denis Marchand propose au conseil de reconduire pendant les vacances scolaires les contrats « argent de poche » avec un minimum de 2 et maximum de 6 personnes. Les contrats sont ouverts à tous les Commerois âgés de 16 à 18 ans. La durée serait fonction du nombre de candidats.

Le prochain projet confié serait d'entretenir le cimetière et l'élue en charge de l'encadrement est Josiane Couilleaux.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de reconduire les contrats « argent de poche » pour les prochaines vacances scolaires pour entretenir le cimetière avec Josiane Couilleaux comme élue référent pour ce projet.

➤ **Chargé de mission**

Mickael Delahaye informe que Sabrina Guyard, directrice du centre de loisirs, intègre la formation en BPJEPS par apprentissage et sera souvent absente pour encadrer le service jeunesse de la commune.

Le salaire pendant ce contrat d'apprentissage sera de 63% du SMIC et pris en charge à 80% par l'état.

Mickael Delahaye informe le conseil qu'il souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission dont les taches seraient les suivantes ;

- étude des mutualisations possibles au sein de la communauté,
- renégociations et études des postes d'achats avec l'ensemble des fournisseurs,
- mise en place des procédures nécessaires à la collectivité,
- encadrement des services municipaux.

Délibération : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à recruter un un chargé de mission.

➤ **Date vœux du maire**

La date des vœux du maire est fixée au vendredi 20 janvier 2017 à 20h.

Il est 00h55, la séance est levée.